

# NÉONICOTINOÏDES

## ET COMPÉTITIVITÉ DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE BETTERAVE



# NÉONICOTINOÏDES ET COMPÉTITIVITÉ DE LA PRODUCTION FRANÇAISE DE BETTERAVE

## *En bref*

*La campagne betteravière française 2020-2021 a été affectée par une prolifération précoce et importante de pucerons vecteurs du virus de la jaunisse. Cela a conduit les producteurs français à demander une dérogation à l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes, dérogation nécessaire selon eux au maintien de la compétitivité, et même à la survie de leur activité.*

*Cependant, au-delà de ces perturbations conjoncturelles, il est important de prendre en compte un certain nombre de données économiques affectant particulièrement cette filière depuis 2017.*

*Parmi les données structurelles, on notera :*

- ***depuis 2017, la fin des quotas de production et des prix garantis au sein de l'Union Européenne, conduisant à une rémunération de la production du sucre européen à un prix voisin des cours mondial*** et l'absence de soutien de l'Europe à l'exportation de sa production.
- ***une stabilité, voire une tendance à la baisse de la consommation intérieure de l'UE, tant pour le sucre que pour l'éthanol (dans ses différents usages), alors que l'Europe représente aujourd'hui le débouché quasi-exclusif des productions françaises. La compétition intra-communautaire, en particulier avec l'Allemagne et la Pologne, devrait donc s'accroître.***

*Les éléments plus conjoncturels concernent :*

- ***le cours mondial du sucre, qui a atteint des niveaux particulièrement bas depuis 2018, sous l'effet notamment de la chute des prix des carburants fossiles (chute qui diminue l'intérêt de produire de l'éthanol et conduit donc à une relative surproduction de sucre) et de la faiblesse du cours de la monnaie brésilienne, ce pays étant le premier exportateur mondial de sucre.***
- ***la compétitivité du sucre de betterave par rapport à la canne qui peut résulter de facteurs économiques (cours du réal brésilien et de l'énergie) ou techniques (progrès génétiques ou agronomiques de la culture de la betterave, concentration de la production sur les zones les plus favorables).***
- ***l'ampleur du développement de la production dans l'Union européenne d'autres produits sucrants désormais non contingentés, en particulier le sirop d'isoglucose issu du maïs, qui viendrait réduire les débouchés du sucre de betterave.***

***Quoiqu'il en soit, ces données économiques, qui peuvent justifier une intervention de l'Etat pour soutenir temporairement la filière (dans les limites des règles communautaires et de l'OMC), apparaissent largement dominantes par rapport à la question d'un retour éventuel à des pesticides interdits. La démarche à mettre en œuvre dans ce cas est donc d'obtenir leur interdiction effective (sans dérogations) sur l'ensemble de l'UE, et non de les autoriser à nouveau.***

La campagne betteravière française 2020-2021 a été affectée à la fois par des conditions phytosanitaires difficiles, avec une prolifération précoce et importante de pucerons vecteurs du virus de la jaunisse et par la crise de la Covid, qui a perturbé plusieurs aspects de la consommation.

Cela a conduit les producteurs français à demander une dérogation à l'interdiction d'utilisation des insecticides néonicotinoïdes, dérogation nécessaire selon eux au maintien de la compétitivité, et même à la survie de leur activité.

Cependant, au-delà de ces perturbations conjoncturelles, il est important de prendre en compte un certain nombre de données économiques affectant cette filière et conditionnant sa compétitivité, vis-à-vis desquelles une éventuelle dérogation sur l'usage des pesticides n'apporterait qu'une solution très limitée et à court terme.

## Données sur la production mondiale

La production mondiale de sucre augmente régulièrement pour faire face à une demande croissante liée à l'augmentation de la population mais aussi à l'amélioration du PIB des pays émergents. Elle a en effet progressé de 28% entre 2004 et 2019 alors que la population mondiale n'a augmenté que de 19% pendant cette période.

La production (figure 1) a globalement suivi l'augmentation de cette consommation, mais avec des aléas générant tantôt des excédents, tantôt des déficits.

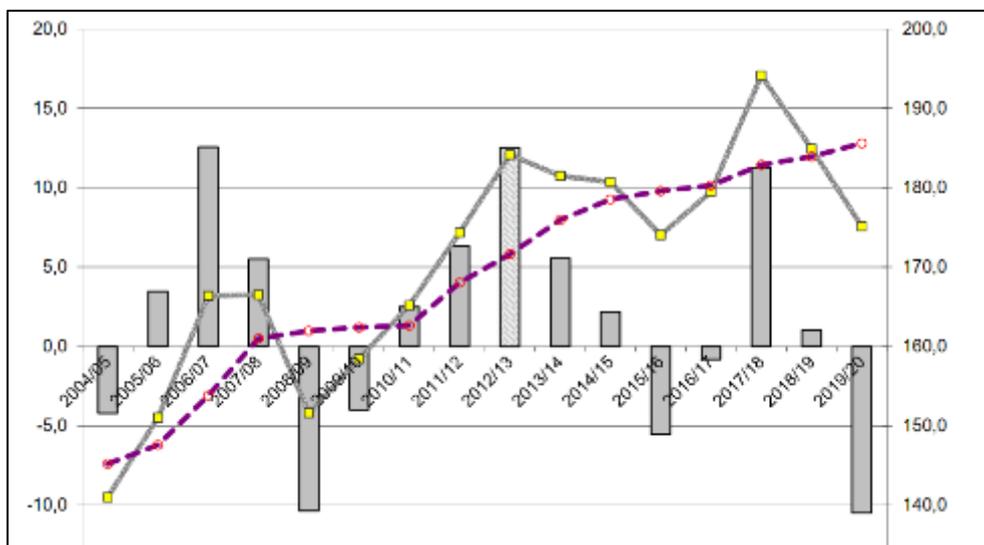
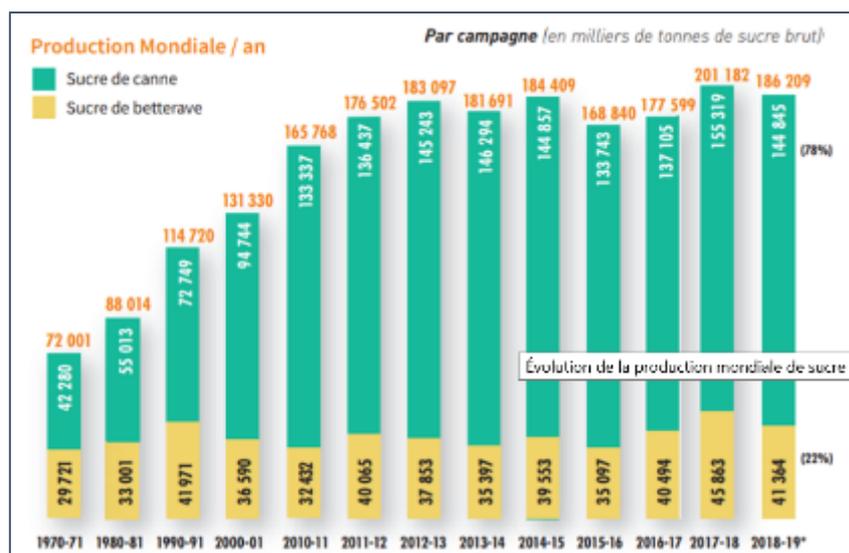


Figure 1 : évolution (en millions de tonnes) de la production (carrés jaunes), de la consommation (en pointillés) et des excédents/déficits de sucre au niveau mondial de 2004 à 2019 (source France Agrimer)

Cette production mondiale est assurée pour 70 à 80% par la canne à sucre et cette prépondérance de la canne s'est renforcée au cours du temps (figure 2). Le Brésil et l'Inde représentent à eux seuls 63% de la production mondiale et 35% des exportations.



**Figure 2 : évolution de la production mondiale de sucre de canne et de betterave**

Source : <https://www.terre-net.fr/marche-agricole/actualite-marche-agricole/article/la-france-toujours-championne-de-production-de-sucre-en-europe-1395-163811.html>

La production de l'Union européenne représente environ 15% de la production mondiale mais n'a pas suivi cette évolution. En effet, l'UE a mis en place en 2006 et jusqu'en 2017 (voir plus loin) un régime de quotas limitant la production mais assurant également un prix garanti très supérieur au prix mondial. Ces quotas sont stables depuis 2011 à environ 13,5 millions de tonnes. Lors de la campagne 2016, dernière année des quotas, la production sous quotas représentait 76% de la production européenne.

Les surfaces de betterave sucrière de l'UE représentaient en 2019 environ 1,5 millions d'ha et ont baissé de 30% depuis 2004, en particulier dans le sud (Espagne, Italie) où la culture a fortement diminué. Du fait de l'augmentation des rendements, la production européenne de sucre n'a baissé que d'environ 15%.

Avec des fluctuations interannuelles, **l'Europe est donc globalement autosuffisante en sucre**, les importations ayant même tendance à diminuer depuis 2017 (Tableau 1).

	Surfaces milliers ha)	Production	Export.	Import.	% autosuffisance*
<b>2013</b>	1512	16727	2690	3754	94,0
<b>2014</b>	1569	19513	2880	3396	97,4
<b>2015</b>	1313	14936	2868	3505	95,9
<b>2016</b>	1416	16837	1985	3049	94,1
<b>2017</b>	1678	21317	5385	1930	119,3
<b>2018</b>	1623	17631	3577	2510	106,4
<b>2019**</b>	1548	17400	2700	2590	100,6
* = Prod. /Prod+Imp.-Exp.					
** données provisoires					

**Tableau 1 : Bilan du sucre communautaire (UE à 28). Source : FranceAgrimer**  
Exportations et importations sont sous forme de produits bruts ou transformés.

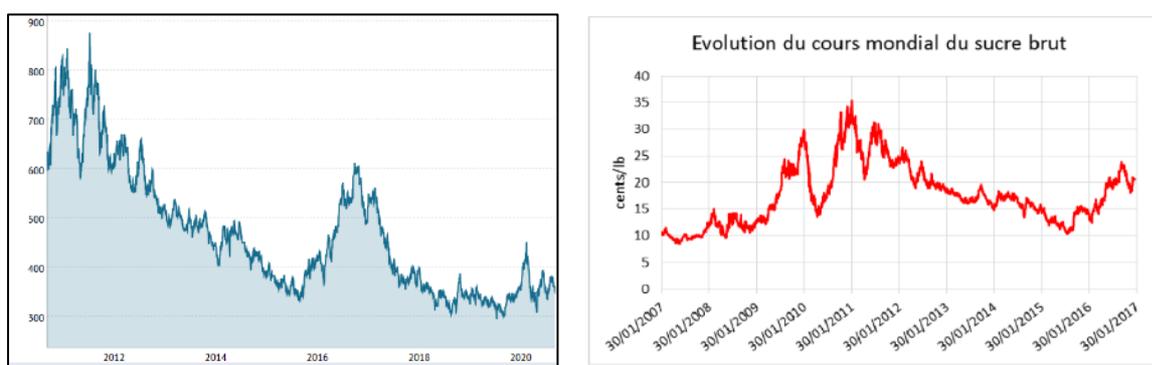
La France représentait en 2019 25,4% de ces surfaces, légèrement devant l'Allemagne (24,7%) et la Pologne (15,5%). Ces trois pays, dans lesquels les surfaces betteravières sont restées assez stables, regroupaient donc en 2019 2/3 des surfaces betteravières de l'UE (contre 49% en 2004).

Avec une production d'environ 5 millions de tonnes, la France est le premier producteur mondial de sucre de betterave mais **ne représente qu'environ 3% de la production mondiale**. En outre, **la production française de sucre est exportée à plus de 50% (alors que ce taux n'est que d'environ 30% en Allemagne)**, la consommation intérieure étant stable, d'où une sensibilité aux marchés extérieurs.

**La France est également le seul pays de l'UE producteur de sucre de canne, à travers les DOM (Antilles et, surtout, Réunion).** Cette production est d'environ 250.000 tonnes, soit moins de 0,2% de la production mondiale. 85% de cette production est exportée, quasi-exclusivement vers différents pays de l'UE. La métropole ne représente qu'environ 20% de ces débouchés, les pays du Sud de l'Europe (Espagne, Italie, Roumanie) étant les principaux importateurs.

## Evolution du prix du sucre

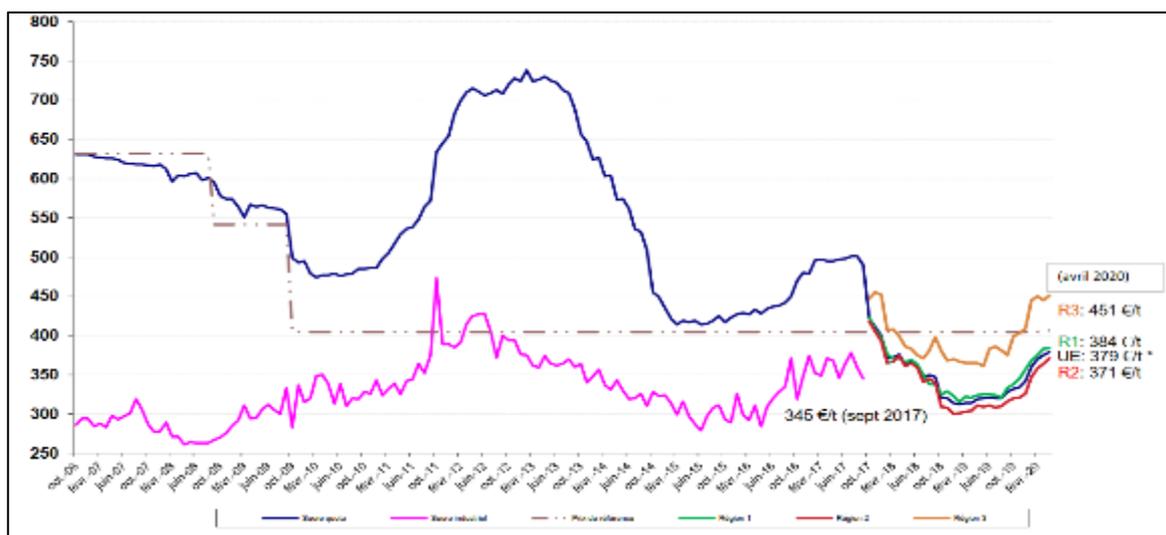
Depuis 2011, on assiste à une chute rapide du prix du sucre sur le marché mondial (figure 3), dont le prix a été divisé par 2 en dix ans. A noter cependant que les cours élevés de 2011 faisaient suite à une période de cours bas et que des fluctuations notables et rapides affectent ce marché, comme en 2018.



**Figure 3 : Prix mondial du sucre depuis 2011 (à gauche en dollars par tonne, cotation au marché de Londres) et de 2007 à 2017 (à droite, en cents/lb)**

Source : <https://investir.lesechos.fr/cours/matiere-premiere-sucre-londres,wmpcb,lsu,lsu,opid.html>  
<https://www.snfs.fr/site/images/pdf/evolutioncoursusucre.pdf>

Comme indiqué précédemment, les producteurs européens bénéficiaient jusqu'en 2017 de prix garantis pour la partie de la production sous quotas, qui étaient généralement supérieurs aux prix mondiaux (voir par exemple en 2015, figure 4) mais depuis octobre 2017, les prix se sont pratiquement alignés sur les prix mondiaux.



**Figure 4 : Evolution des prix moyens de vente du sucre blanc communautaire depuis 2006**  
 En bleu, prix (en €) du sucre sous quotas, en violet, prix hors quotas, en noir prix européens depuis octobre 2017)

## Des anticipations stratégiques trop optimistes

En 2011, les producteurs français affichaient un grand optimisme sur leur capacité à se placer sur les marchés mondiaux<sup>1</sup>. On peut citer par exemple les propos de la CGB en 2011 (encadré ci-dessous).

Les coûts de production du sucre de betterave restent 30 % supérieurs à ceux du sucre de canne, mais les écarts de compétitivité se réduisent, a-t-on appris vendredi lors de la conférence de presse annuelle de la Confédération générale des planteurs de betteraves (CGB).

« Les rendements de la betterave sont déjà supérieurs avec une production de 14 tonnes de sucre à l'hectare, contre 8 à 10 t/ha pour la canne à sucre », observe Alain Jeanroy, le directeur de la CGB.

« Le gros avantage de l'industrie de la canne à sucre réside dans la valorisation du coproduit, la bagasse, qui permet de fournir 150 % des besoins en énergie des usines, et de revendre de l'électricité sur le réseau », ajoute le directeur.

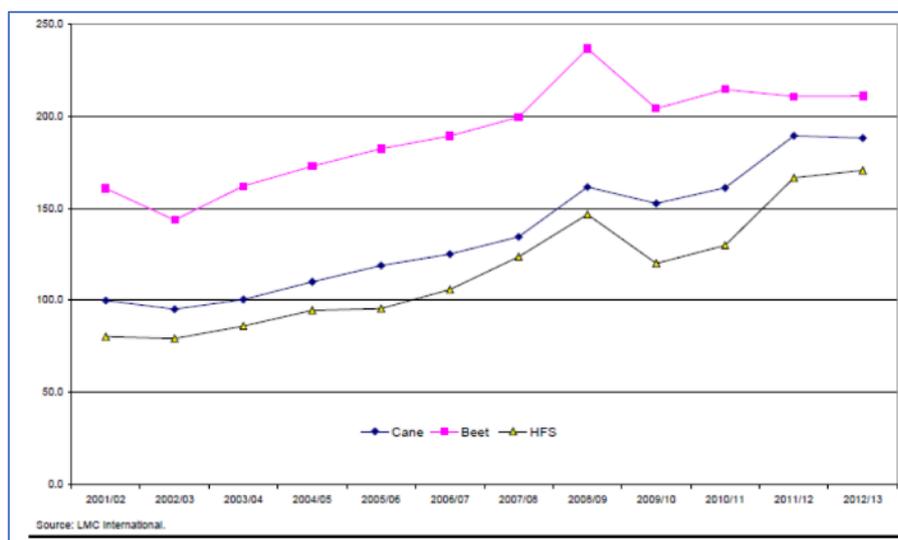
« Les coûts de production du sucre de canne au Brésil (premier exportateur mondial) sont encore amenés à croître, avec la réévaluation du réal face au dollar, la hausse des coûts de la main-d'œuvre, l'éloignement des ports... », anticipe le directeur de la CGB.

« D'ici à 2020, nous aurons la possibilité de revenir sur le marché mondial. Depuis deux cents ans (que le sucre de betterave s'est développé, ndr), il y a des alternances entre la prépondérance de l'une et de l'autre des productions de sucre. »

<sup>1</sup> Voir <https://www.lafranceagricole.fr/actualites/betterave-les-ecarts-de-competitivite-avec-la-canne-se-reduisent-cgb-video-1,0,15996477.html>

En 2015, un rapport du CGAAER (Conseil général de l'agriculture, de l'alimentation et des Espaces ruraux)<sup>2</sup>, tout en identifiant quelques points de vigilance pour assurer la compétitivité de la filière française, faisait également preuve d'un certain optimisme « *La France a la capacité de rester le premier pays européen producteur de sucre et concentrer la majorité de l'augmentation de production de sucre en Europe post-2017. Ceci offre des perspectives à la fois pour les planteurs et les sucriers mais également pour l'aval de la filière composé de l'ensemble des utilisateurs de sucre basés en France qui devraient être en capacité de tirer également profit de ce dynamisme sucrier pour accroître leur propre volume d'activité et leurs investissements en France* ».

Cet optimisme s'appuyait également (figure 5) sur une réduction progressive assez nette de l'écart des coûts de production du sucre de betterave avec ceux du sucre de canne et d'isoglucose (substitut du saccharose, voir plus loin).



**Figure 5 : Evolution des coûts de production du sucre de betterave (beet, en violet), de canne (Cane en bleu) et de sirop d'isoglucose (HFS en marron) de 2001 à 2013. Source : Rapport CGAAER 2015**

La campagne 2017-2018, première campagne après la fin des quotas, a pu faire croire au bien-fondé de ces analyses : on a assisté à une augmentation notable des surfaces emblavées, à des rendements atteignant effectivement en France les 14 tonnes de sucre à l'hectare, conduisant à une production européenne record de plus de 21 millions de tonnes et à des exportations de plus de 5 millions de tonnes (Tableau 1). Mais la situation s'est ensuite rapidement dégradée.

D'une part, le real a continué à baisser par rapport à l'euro (et au dollar), contrairement aux anticipations de 2011. Il a perdu en 10 ans plus de la moitié de sa valeur (figure 6). Ceci a conduit à une poursuite de la baisse des prix mondiaux.

<sup>2</sup> S. L'Hermitte et T. Berlizot, 2015. Quelle ambition pour la filière betterave-sucre française dans la perspective de la fin des quotas européens ? Rapport CGAAER 15016.

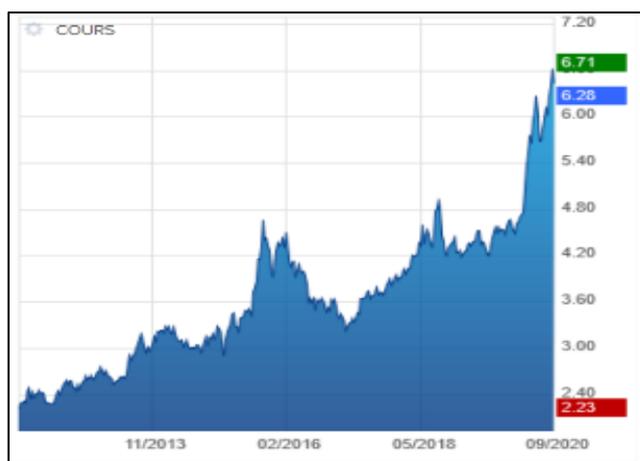


Figure 6. Cours du real brésilien (real par euro) depuis 2010

<https://www.boursorama.com/bourse/devises/taux-de-change-euro-r%C3%A9al-EUR-BRL/>

D'autre part, le rendement de 14 tonnes de sucre à l'hectare n'a été atteint qu'une fois (campagne 2017/2018). Il a tendance à diminuer depuis et l'écart avec l'Allemagne semble se resserrer (Tableau 2).

Campagne	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Allemagne	9,6	10,7	11,5	11,1	13,4	11,8	12,3	13,4	10,8	11,2
France	12,4	13,2	12,4	11,5	13,7	12,9	12,5	14,1	12,1	12,4
Pologne	8,6	7,4	9,4	9,6	10,3	8,5	10,3	10,0	9,2	8,7

Tableau 2 : Rendements (en tonnes de sucre par hectare) de la betterave en France, en Allemagne et en Pologne. Source : France Agrimer

Cependant, depuis 2017 et la fin des quotas, les trois pays leaders en Europe (France, Allemagne, Pologne) semblent avoir renforcé globalement leur position dominante mais on ne note pas de changement net dans les parts relatives de ces trois pays (Tableau 3). A noter que l'interdiction des néonicotinoïdes en France n'a concerné que les semis 2019 (interdiction en septembre 2018) et ne semble pas avoir eu d'impact sur la campagne 2019/2020.

Année		Total UE	France	Allemagne	Pologne	Total F+A+P
2016*	Prod.	16837	4680	3568	1961	10209
	% UE	100	27,8	21,2	11,6	60,6
2017*	Prod.	21317	6480	5158	2314	13952
	% UE	100	30,4	24,2	10,8	65,2
2018*	Prod.	17631	5285	4222	2188	11695
	% UE	100	30,0	23,9	12,4	66,3
2019*	Prod.	17400	5172	4327	2065	11564
	% UE	100	29,7	24,9	11,9	66,4

\* année des semis

Tableau 3 : Production (en milliers de tonnes) de sucre de la France, de l'Allemagne et de la Pologne depuis 2016 et part dans la production européenne. Source : FranceAgrimer

Trois autres facteurs sont à mentionner par rapport à cette question de la compétitivité de la filière betteravière française et européenne.

Le premier est **l'évolution de politique européenne de protection de sa production intérieure**. En effet, l'Union européenne a maintenu en 2017 une taxation forte des importations de sucre de canne brut. Seuls quelques pays (Pays les moins avancés, certains pays de la zone Afrique-Caraïbes-Pacifique) sont exemptés de quotas et de droits de douane mais, en outre, quelques pays comme le Brésil ou l'Australie bénéficient de quotas d'importation à un taux de taxe réduit (environ 25%), dans le cadre d'accords commerciaux bilatéraux plus globaux négociés par l'UE. Pour le moment, les importations de sucre de canne se font pour l'essentiel dans ce cadre et restent donc limitées (voir tableau 1) mais des perspectives comme le projet d'accord avec le Mercosur pourraient conduire à les élargir.

Dans le même registre, **les conséquences du Brexit pourraient être défavorables pour le sucre blanc français**<sup>3</sup>. En effet, la France exportait jusqu'à maintenant près d'un million de tonnes de sucre vers le Royaume-Uni mais ce dernier importe également et raffine du sucre brut issu de la canne et pouvait exporter une partie de ce sucre raffiné vers les autres pays européens. Il est donc possible que le Royaume-Uni restreigne ses importations de sucre de betterave venant de l'UE pour s'approvisionner en sucre de canne sur les marchés mondiaux, voire qu'il augmente ses exportations vers les pays de l'UE, dans le cadre d'accords éventuels post-Brexit.

**Le troisième facteur est l'augmentation de la compétition entre le sucre de betterave ou de canne (saccharose) et des produits sucrés issus de l'amidon de céréales ou, secondairement de pommes de terre ou de pois** (sirops de glucose ou d'isoglucose)<sup>4</sup>, **en particulier dans l'agroalimentaire**. La production d'isoglucose (mélange de glucose et de fructose), moins coûteuse que le saccharose, a été massivement développée aux USA dans les années 70 à partir du maïs pour faire face à l'embargo cubain sur le sucre de canne. Elle est utilisée en particulier dans les boissons sucrées comme le Coca-Cola<sup>5</sup>. La production a atteint 8,3 millions de tonnes en 2017, soit autant que la production de sucre de betterave et de canne.

Jusqu'en 2017, cette production d'isoglucose<sup>6</sup> était limitée réglementairement en Europe à environ 5% de la production de sucre<sup>7</sup>, soit environ 700.000 tonnes mais cette limitation a pris fin en même temps que la fin des quotas et l'Union Européenne prévoyait que cette production allait atteindre rapidement plus de deux millions de tonnes<sup>8</sup>. **Cependant, contrairement au saccharose, poudre qui peut être stockée et transportée sur de longues distances, l'isoglucose est un sirop chaud, qui doit être utilisé rapidement et à proximité des usines de production, qui ont-elles-mêmes intérêt à se placer au cœur d'un bassin de culture du maïs. La compétition avec le saccharose se fera donc essentiellement au sein de l'Union européenne (en particulier dans les pays de l'Est de l'Europe) et dépendra, d'une part, du développement d'outils industriels de production et, d'autre part, des autres utilisations, nombreuses, des amidons de céréales, éventuellement plus rémunératrices.**

---

<sup>3</sup> Voir <https://www.terre-net.fr/actualite-agricole/economie-social/article/filiere-betterave-et-brexit-un-cas-d-ecole-202-171158.html>

<sup>4</sup> Voir [https://fr.wikipedia.org/wiki/Sirop\\_de\\_ma%C3%AFs](https://fr.wikipedia.org/wiki/Sirop_de_ma%C3%AFs) pour des précisions sur ces produits.

<sup>5</sup> [https://fr.qwe.wiki/wiki/High-fructose\\_corn\\_syrup](https://fr.qwe.wiki/wiki/High-fructose_corn_syrup)

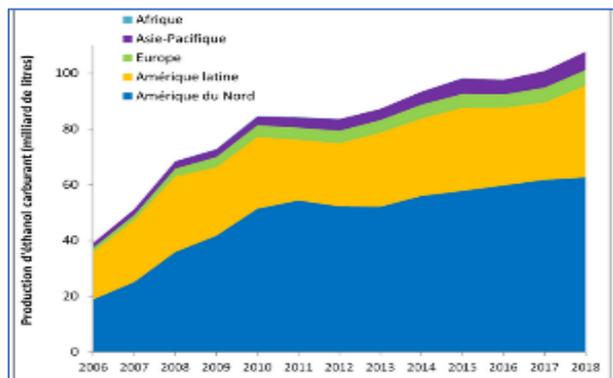
<sup>6</sup> Le sirop de glucose n'était pas concerné par cette limitation.

<sup>7</sup> [https://amidon-usipa.fr/Docs/Avis/Usipa\\_sirop\\_de\\_glucose.pdf](https://amidon-usipa.fr/Docs/Avis/Usipa_sirop_de_glucose.pdf)

<sup>8</sup> Nous n'avons pas réussi à trouver de chiffres récents sur cette production.

Un autre élément pour comprendre la crise du sucre est l'influence de la production possible d'éthanol à partir des mêmes produits (canne ou betterave) mais aussi d'autres produits (céréales).

La production mondiale d'éthanol a effet triplé depuis 2000, où elle était d'environ 30 milliards de litres (figure 7). Elle est essentiellement le fait des USA (60% de la production en 2018) et du Brésil (environ 33% à cette date).



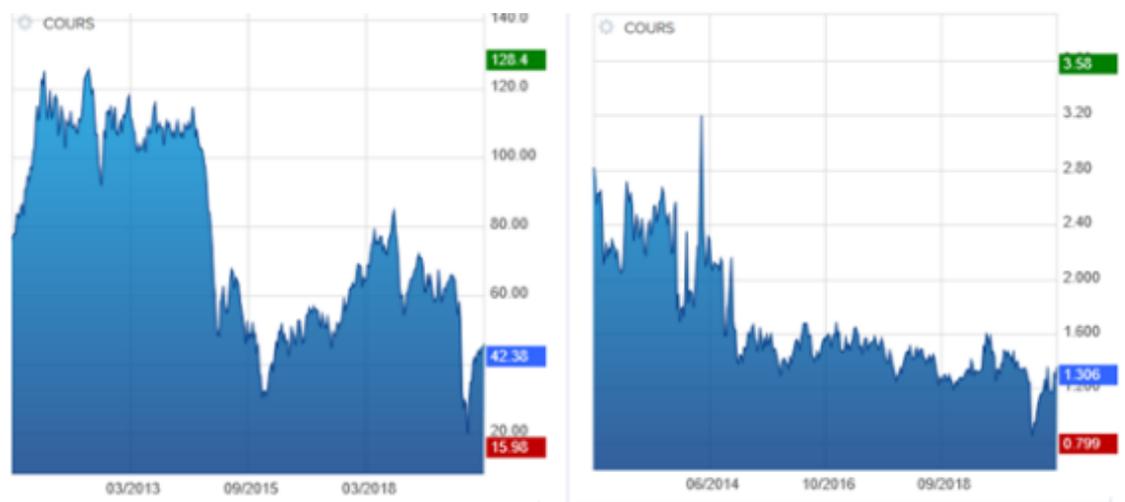
**Figure 7 : Évolution de la production mondiale d'éthanol depuis 2006**

Source <https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/article/tableau-bord-biocarburants-2019>

La production américaine est faite à partir de maïs et utilisée principalement sur le marché intérieur, alors que plus de la moitié de la production de canne brésilienne (55%) sert à la production d'éthanol, avec une part importante destinée à l'exportation, principalement vers les USA. Le Brésil représente 95% des exportations mondiales. Selon l'IFP, la production d'éthanol à partir de maïs serait moins coûteuse que celle à partir de canne.

L'arbitrage entre la production de sucre et celle d'éthanol se fait en fonction des prix relatifs par rapport à l'essence. De ce fait, quand le pétrole baisse, le prix de l'éthanol baisse également (voir figure 8), le sucre devient plus intéressant et sa production augmente, ce qui peut induire une baisse des prix lorsque l'offre est excédentaire par rapport à la demande mondiale.

**Là aussi, les projections tablant sur une augmentation du prix des carburants fossiles, et donc sur une augmentation de la compétitivité de l'éthanol, ont été prises en défaut.**



**Figure 8 : Cours du pétrole brut (à gauche) et de l'éthanol (à droite) depuis 2012**

<https://www.boursorama.com/bourse/matieres-premieres/cours/8xBRN/>

L'Europe à 28 représente environ 4% de la production mondiale et couvre l'essentiel de ses besoins à partir de sa production intérieure. Elle ne joue donc qu'un rôle minime dans les échanges internationaux. En 2017, les importations ne représentaient que 5% de la consommation intérieure et les exportations extra-communautaire 2%. A noter que 72% de cette production est destinée à l'incorporation dans les carburants, l'Europe ayant développé une politique très volontariste dans ce domaine mais qui a sans doute atteint un plafond.

A noter également que, en Europe, **la majorité de l'éthanol est produit à partir de céréales**. La France représente 32% de la production européenne, loin devant l'Allemagne (16%) mais fait exception, avec 51% de la production issue de la betterave, alors que cette proportion n'est que de 18% dans les autres pays de l'UE (données 2013).

L'augmentation de la production de bioéthanol en France à partir de la betterave a été importante : moins de 1 million d'hectolitres en 2005, 4,6 en 2011, 10 en 2015. Elle mobilise environ un tiers de la production betteravière mais, après avoir constitué un relai de croissance notable, cette production est maintenant stable entre 8 et 9 millions d'hectolitres.

Après avoir augmenté au début (le ratio était de 38% en 2011), ce ratio élevé en faveur de la betterave semble stable depuis 2014 mais on peut se demander si, comme aux USA, la concurrence avec les céréales ne va pas se faire au profit de ces dernières. La France exporte en effet, essentiellement vers les autres pays de l'UE, plus de la moitié de sa production. **Selon les dernières données de France Agrimer<sup>9</sup>, les importations françaises d'éthanol en provenance des autres pays de l'UE ont commencé à augmenter depuis 2017**. Elles ont atteint 3,37 millions d'hectolitre en 2019, alors qu'elles étaient d'environ 1 million entre 2011 et 2016. Les exportations semblent, à l'inverse, en légère baisse.

**Cette perte de compétitivité de l'éthanol français n'est pas liée à la compétitivité de la filière betterave par rapport aux autres pays européens car, comme nous l'avons vu, ceux-ci produisent l'éthanol principalement à partir de céréales.**

---

<sup>9</sup> <https://www.franceagrimer.fr/content/download/64794/document/nco-suc-2020-bulmensconjoncture-a20m06n590.pdf>

Cette analyse permet d'identifier dans la crise actuelle, d'une part, des données structurelles qui devraient perdurer à long terme et d'autres éléments actuellement défavorables mais pouvant évoluer (dans un sens ou dans l'autre) à l'avenir.

Parmi les données structurelles, on notera :

- **une rémunération de la production du sucre européen au cours mondial** et l'absence de soutien de l'Europe à l'exportation de sa production.
- **une stabilité, voire une tendance à la baisse de la consommation intérieure de l'UE**, tant pour le sucre que pour l'éthanol (dans ses différents usages), alors que l'Europe représente aujourd'hui le débouché quasi-exclusif des productions françaises. La compétition intra-communautaire, en particulier avec l'Allemagne et la Pologne, devrait donc s'accroître.

Les éléments plus conjoncturels concernent :

- **le cours mondial du sucre**, qui a atteint des niveaux particulièrement bas depuis 2018, sous l'effet notamment de la chute des prix des carburants fossiles, chute qui diminue l'intérêt de produire de l'éthanol et conduit donc à une relative surproduction de sucre et de la faiblesse du cours de real brésilien. Il est donc possible que, du fait de la tendance à la hausse de la consommation mondiale, on observe une remontée des cours.
- **la compétitivité du sucre de betterave par rapport à la canne** qui peut résulter de facteurs économiques (cours du real brésilien et de l'énergie) ou techniques (progrès génétiques ou agronomiques de la culture de la betterave, concentration de la production sur les zones les plus favorables).
- **l'ampleur du développement de la production dans l'Union européenne d'autres produits sucrants désormais non contingentés**, en particulier le sirop d'isoglucose issu du maïs, qui viendrait réduire les débouchés du sucre de betterave.

**Quoiqu'il en soit, ces données économiques, qui peuvent justifier une intervention de l'Etat pour soutenir temporairement la filière (dans les limites des règles communautaires et de l'OMC), apparaissent largement dominantes par rapport à la question d'un retour éventuel à des pesticides interdits, la démarche à mettre en œuvre dans ce cas étant d'obtenir leur interdiction sur l'ensemble de l'UE, et non de les autoriser à nouveau.**

---

### Principales sources consultées :

- Sur l'éthanol, voir <https://www.mataf.net/fr/matieres-premier/edu/ethanol>
- une analyse détaillée de l'économie du sucre dans <https://www.agriculture-strategies.eu/2019/07/la-politique-sucriere-en-europe-une-politique-a-reconstruire/> (Agriculture stratégie, juillet 2019)
- les revues de France Agrimer de novembre 2019 et mars 2020 sur le sucre et l'éthanol <https://www.franceagrimer.fr/content/download/62820/document/nco-suc-2019-bulmensconjoncture-a19m11n583.pdf>  
<https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/64794/document/nco-suc-2020-bulmensconjoncture-a20m06n590.pdf?version=2>
- le rapport 2015 du CGAAER : S. L'Hermitte et T. Berlizot, 2015. Quelle ambition pour la filière betterave-sucre française dans la perspective de la fin des quotas européens ? Rapport CGAAER 15016.  
[https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/rapport\\_mission\\_sucres.pdf](https://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/rapport_mission_sucres.pdf)

# Les Cahiers de la Biodiversité

« Les Cahiers de la Biodiversité » sont une publication de l'association Humanité et Biodiversité paraissant une dizaine de fois par an. Ils présentent les analyses ou propositions de notre association sur des sujets liés à la connaissance et à la gestion de la biodiversité ou à d'autres aspects (agriculture et alimentation, santé, énergie, aménagement du territoire...) pouvant avoir des incidences sur la biodiversité.

Humanité et Biodiversité est une association dont l'objet principal est le renforcement de la perception et de la prise en compte par tous des synergies et des liens indissociables entre l'humanité et la biodiversité. Elle mène des actions de plaidoyer auprès des pouvoirs publics, des actions de sensibilisation et de communication et développe des échanges avec les différents acteurs sociaux.

L'objectif est d'agir pour la transformation concrète de toutes les pratiques qui affectent la biodiversité. Cette stratégie vise à construire aussi de nouvelles solidarités autour de la nature en veillant à ne pas induire de nouvelles inégalités sociales.

## Précédents numéros

Humanité et Biodiversité, 2020. Stratégies européennes pour l'alimentation et la biodiversité et agriculture française. Les Cahiers de la Biodiversité, n°1, juin 2020.

Humanité et Biodiversité, 2020. Nos systèmes alimentaires sont-ils durables ? Les Cahiers de la Biodiversité, n°2, août 2020.

Humanité et Biodiversité, 2020. Comment aller vers des systèmes alimentaires durables ? Les Cahiers de la Biodiversité, n°3, septembre 2020.



Humanité et Biodiversité  
94 rue La Fayette, 75010 PARIS  
01 43 36 04 72  
contact@humanite-biodiversite.fr

[WWW.HUMANITE-BIODIVERSITE.FR](http://WWW.HUMANITE-BIODIVERSITE.FR)